

## QUESTIONS À...

**... Alain LAMBERT, ancien ministre, président du conseil général de l'Orne**

**Vous venez de remettre au président de la République un rapport\* établi avec Martin Malvy sur le redressement des finances publiques et la maîtrise des dépenses locales. Vous proposez de mieux y associer les collectivités territoriales. Comment ?**

Qu'il s'agisse de l'État, de la protection sociale ou des collectivités territoriales, aucun acteur ne s'en sortira séparément. Nous sommes dans un système solidaire, les programmes de stabilité concernent l'ensemble des administrations publiques. Or, aujourd'hui, on constate une absence de gouvernance collective puisque les collectivités territoriales ne sont pas associées à ces programmes. Nous proposons la stabilisation en valeur des dépenses de l'État et des collectivités territoriales, la limitation à 2 % en valeur de l'augmentation des dépenses de sécurité sociale. Cet objectif pourrait être révisé en cas de retour à meilleure fortune et en tout état de cause remis à plat à l'issue du programme de trois ans prévu par le gouvernement.

*« Une loi financière pour les collectivités territoriales comme il y en a déjà une pour la sécurité sociale »*

Pour que ça marche bien, il faut associer les collectivités territoriales au programme de stabilité. Nous proposons donc de formaliser cela dans une loi financière pour les collectivités territoriales comme il y en a déjà une pour la sécurité sociale. Il faut fixer une trajectoire simple et intelligible avec les dotations de

l'État et les principaux agrégats budgétaires des collectivités locales.

**Vous proposez notamment d'aller au bout de la décentralisation. Par quelles voies ?**

L'imbrication des compétences entre État et collectivités locales est source de surcoûts. Qu'il s'agisse des aides économiques, de la formation ou du tourisme qui sont des compétences des régions, l'État reste présent. Fort légitimement, les régions pourraient assumer la totalité de ces responsabilités. Pour les départements, il reste encore des routes nationales qui pourraient être transférées comment l'ont déjà été les anciennes routes nationales. Les départements pourraient aussi prendre en charge l'assistance aux communes en matière d'urbanisme ou la gestion des pupilles de l'État. Avec la suppression de la clause générale de compétence, il faut aussi ne garder qu'un ou deux niveaux de collectivité pour chaque compétence. Il faut limiter les démembrements et réduire le nombre de satellites de collectivités territoriales en incitant aux fusions ou en encourageant les collectivités à les réintégrer dans leurs services. Je pense, par exemple, aux 110 agences de développement économique, 25 régionales, 53 départementales et 32 agences locales. Enfin, il faut renforcer l'intégration dans les intercommunalités. Il y a actuellement une connaissance très imparfaite de la situation financière des collectivités. Elles ne disposent que très rarement d'informations d'anticipation financière. Il n'y a pas souvent de plan d'investissement pluriannuel sur le mandat. Les coûts de fonctionnement qui sont décidés ne sont pas toujours justement appréhendés. Nous faisons donc une série de propositions, notamment de prendre en compte les coûts de fonctionnement pour tout projet d'investissement important. Il faut aussi consolider les comptes des communes à l'échelon des intercommunalités.

Nous proposons pour les plus grandes collectivités qui concentrent 90 % de la dépense publique, un pacte volontaire individualisé passé avec l'État avec des mécanismes d'incitation financière pour les deux parties. Ce pacte préciserait les évolutions de DGF pour les trois ans à venir et les engagements des collectivités qui donneraient droit à une bonification de DGF.

**Si on donne plus de dotations à certaines collectivités alors que l'enveloppe globale des dotations de l'État est en baisse, ces dotations vont nécessairement baisser pour d'autres. Ne s'agit-il pas d'un bonus malus même si vous refusez d'employer ce terme ?**

Il y a deux façons de voir les choses. Vous pouvez estimer qu'il faut être le plus solidaire possible avec l'État pour qu'il puisse assurer sa propre contribution et alors vous contractualisez avec lui. Ou alors vous vous estimez suffisamment puissant tout seul et décidez de rester libre et indépendant de tout engagement. À ce moment là, vous n'avez pas à solliciter la solidarité des autres. La solidarité et la liberté qui en est le corolaire peuvent être bien perçues par les collectivités.

\* (rapport téléchargeable sur notre site Internet)